

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la LRSA Bretagne Pays de La Loire
Ouverture des engagements : Lundi 17 Février 2025
Clôture des engagements : Lundi 7 Avril 2025
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 19 Avril, à 8h au Relai du Layon, Place Saint Pierre, Valanjou.
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 19 Avril 2025 de 8h00 à 15h00
Vérifications administratives : Samedi 19 Avril 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h15
Vérifications techniques : Samedi 19 Avril 2025 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h45
Heure de mise en place du parc de départ : à l'issue des vérifications administratives et techniques
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 19 Avril 2025 à 11h00 au PC Course de Valanjou.
Briefing aux équipages des véhicules d'encadrements : Samedi 19 Avril 2025 à 15H00 au PC Course
Publication des équipages admis au départ : Samedi 19 Avril 2025 à 15H30
Départ de la première étape : Samedi 19 Avril 2025 à 16H15 à Valanjou
Arrivée de la première étape (1^{er} voiture) : Samedi 19 Avril 2025 à 23h00 au plus tard à Valanjou
Publication des résultats de la première étape : Dimanche 20 Avril 2025 à 7h00
Départ de la 2nd étape : Dimanche 20 Avril 2025 à 8h06 à Valanjou
Arrivée de la 2nd étape (1^{er} voiture) : Dimanche 20 Avril 2025 à 17h30 au plus tard à Valanjou
Vérification finale : Dimanche 20 Avril 2025 à Valanjou
Publication des résultats du rallye : Dimanche 20 Avril 2025 ; au plus tard 30min après l'arrivée de la dernière voiture

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AS-ACO Plantagenêt organise le 19 et 20 avril 2025 le 33eme Rallye Régional des Coteaux du Layon en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Écurie Plantagenêt en qualité d'organisateur technique.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de La Loire le 14 janvier 2025 sous le visa numéro R5.
Le numéro de visa fédéral est le n°59 enregistré le 14 janvier 2025.

Comité d'Organisation

Président du Comité d'Organisation : Gilles MERLIOT
Membres : Tous les membres de l'Écurie Plantagenêt
Secrétariat du Rallye, Adresse : 176 route principale, 44370 Montrelais
Téléphone : 07 84 08 13 52
Mail : ecurie.plantagenet@gmail.com
Site internet : www.rallye-des-coteaux-du-layon.com
Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 19 avril 2024 : au secrétariat du Rallye
- Durant le Rallye : au PC Course situé à la mairie, rue de la mairie, 49670 Valanjou.

Organisateur technique

Ecurie Plantagenêt – 49120 Chemillé en Anjou

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOUBERT Dominique	Licence n°14860
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme. CONDEMINÉ Cathy	Licence n°56617
	M. COULON Thierry	Licence n°4777
Directeur de Course PC	M. FRALIN Michel	Licence n°2149
Directeurs de Course adjoint PC	M. PAGE Jean Luc	Licence n°4727
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. MERLIOT Gilles	Licence n°10396
	M. BELY Jean	Licence n°145422
Commissaire Technique responsable	M. PHELIPEAU Jean-Luc	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	M. GOURDON Luc	Licence n°163936
	M. PICARD Nicolas	Licence n°227955
	M. TIPHAINE Romain	Licence n°155300
Médecin chef	M. MOUNSANDE Serge	
Chargés des relations avec les concurrents	M. BLUTEAU Daniel	Licence n°2974
	M. CHEVESSIER Benoît	Licence n°308406
Chargé des relations avec la presse	Mme. GUION Maryse	Licence n°12140
Chronométrateurs	M. CHARON Patrick	Licence n°42548
	M. LAMBERT Olivier	Licence n°234937
	M. RUBAULT Bernard	Licence n°220582
	Mme. RUBAULT Jacqueline	Licence n°220581

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2, pour le Championnat A.C.O. des Rallyes, pour le Challenge Rallye de la Ligue Bretagne – Pays de la Loire 2025 et pour le Challenge AS-ACO PLANTAGENET 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents recevront une convocation par mail avec horaire de passage aux vérifications administratives. Une fois ces vérifications faites, ils auront 30 minutes pour présenter leur voiture aux vérifications techniques. Les vérifications administratives auront lieu le samedi 19 avril 2025 à partir de 8H30, au PC course, à la mairie de Valanjou. Les vérifications techniques auront lieu le samedi 19 avril 2025 à partir de 9h00, à la mairie également. A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront placées en Parc Fermé de départ. Les vérifications finales seront effectuées au parc fermé d'arrivée à Valanjou. En cas de réclamation, le démontage se fera au garage de la Promenade, à Beaulieu sur Layon. Prix horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33^{ème} Rallye des Coteaux du Layon doit envoyer sa demande d'engagement dûment complétée, avant le Lundi 7 Avril 2025 minuit, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée sur la feuille d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Une demande incomplète sera placée sur liste d'attente.

3.2.7.1P BRIEFING AUX CONCURRENTS ET AUX EQUIPAGES DES VEHICULES D'ENCADREMENT

Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives.

Un briefing oral sera organisé pour les équipages des véhicules d'encadrement (TRICOLE, VIP, INFO, 000, 00, 0, DAMIER) le samedi 19 avril 2025 à 15h00 au PC Course de l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que sur le parc d'assistance à Valanjou, lieu dit le Margat.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye des Coteaux du Layon représente un parcours de 115 km, sur 2 étapes et 6 sections.

Les épreuves spéciales sont :

- Le 19/04/2025 ES 1, 2 : «MOQUE SOURIS» - 5,9 km x 2
- Le 20/04/2025 ES 3, 4, 5, 6 : «SENEIL» - 7 km x 4

L'itinéraire et les horaires figurent dans l'annexe "itinéraire" (Roadbook).

Le tableau d'affichage officiel est situé à la sortie du parc de regroupement, au podium.

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 19 avril 2025 de 8h00 à 15h00.

6.2.2P Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit), les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage des épreuves spéciales est interdit
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

6.2.3P Des contrôles seront mis en place par l'Organisateur, une équipe de contrôle sera présente sur les ES pour faire respecter la réglementation. Les équipages constatés en infraction par les autorités publiques et/ou l'Organisateur feront l'objet de pénalités conformément au Règlement Standard des Rallyes 2025 (pénalité en temps, amende, départ refusé, disqualification, sanctions FFSA...)

6.5P PARC PLATEAUX OBLIGATOIRE

Après déchargement de son véhicule de compétition, chaque concurrent a l'obligation de stationner son plateau dans le parc spécifié par l'organisateur : parc accolé au parc assistance. (voir carte en annexe)
Une pénalité de 200 € sera appliquée par infraction constatée.

6.6P PARC ASSISTANCE

L'organisation ne met pas à disposition de courant électrique sur le parc d'assistance. Les concurrents doivent prévoir leur groupe électrogène.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura pas de remise de prix financière.

Chaque équipage autorisé à prendre le départ recevra un cadeau.

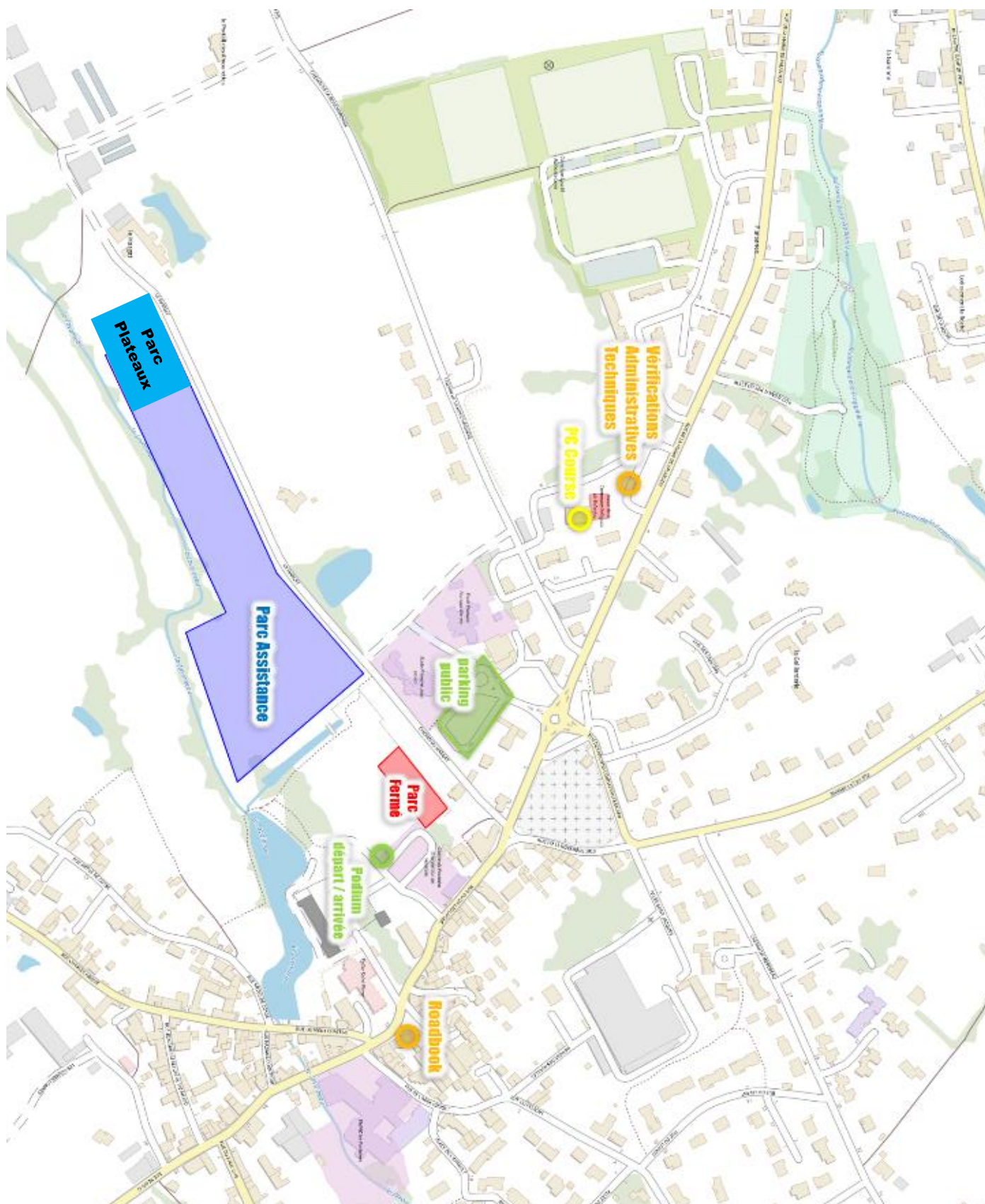
Un verre de l'amitié sera offert à tous les concurrents le samedi soir.

Une cérémonie récompensera le podium scratch de l'épreuve, chaque vainqueur de classe et le premier équipage féminin.

Une récompense sera attribuée suivant le classement scratch de chaque épreuve spéciale, voici les positions récompensées :

Epreuve Spéciale n°1	90 ^{ème} temps
Epreuve Spéciale n°2	33 ^{ème} temps
Epreuve Spéciale n°3	69 ^{ème} temps
Epreuve Spéciale n°4	49 ^{ème} temps
Epreuve Spéciale n°5	25 ^{ème} temps
Epreuve Spéciale n°6	dernier temps

Plan des infrastructures – Commune de Valanjou



Horaires Détaillés

HORAIRES DETAILLES DE LA PREMIERE ETAPE - Samedi 19 Avril 2025								
ITINERAIRE		KILOMETRAGE				HORAIRE		
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Cumulé sur l'étape	Temps	Voiture 1	Voiture 100
Samedi 19 Avril 2025 - 1er étape		Section 1 - "MOQUE SOURIS"						
CH 0	Sortie de Parc Fermé		0	0	0	0:00	16:15	17:55
CH 0A	Entrée Parc assistance		0,35	0,35	0,35	0:03	16:18	17:58
CH 0B	Sortie Parc assistance		0,12	0,47	0,47	0:25	16:43	18:23
CH 1	Le Pâtis -Pointage départ ES1		6,66	7,13	7,13	0:14	16:57	18:37
Départ	ES1 - MOQUE SOURIS			7,13	7,13	0:03	17:00	18:40
Arrivée	Le Grand Jaugé	5,9		13,03	13,03			
Point stop	Point Stop Le Grand Jaugé		0,37	13,4	13,4			
CH 1A	Entrée Parc Regroupement n°1		3,02	16,42	16,42	0:25	17:25	19:05
		Section 2 - "MOQUE SOURIS"						
CH 1B	Sortie Regroupement		0	0	16,42	1:40	19:05	20:45
CH 1C	Entrée Parc assistance		0,35	0,35	16,77	0:03	19:08	20:48
CH 1D	Sortie Parc assistance		0,12	0,47	16,89	0:35	19:43	21:23
CH 2	Le Pâtis -Pointage départ ES2		6,66	7,13	23,55	0:14	19:57	21:37
Départ	ES2 - MOQUE SOURIS			7,13	23,55	0:03	20:00	21:40
Arrivée	Le Grand Jaugé	5,9		13,03	29,45			
Point stop	Point Stop Le Grand Jaugé		0,37	13,4	29,82			
CH 2A	Entrée Parc Fermé Fin d'étape		3,02	16,42	32,84	0:25	20:25	22:05

HORAIRES DETAILLES DEUXIEME ETAPE -Dimanche 20 avril 2025								
ITINERAIRE		KILOMETRAGE				HORAIRE		
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Cumulé sur l'étape	Temps	Voiture 1	Voiture 80
Dimanche 20 Avril 2025 - 2ième étape		Section 3 - "SENEIL"						
CH 2B	Sortie de Parc fermé		0	0	0	0:00	8:06	9:26
CH 2C	Entrée Parc assistance		0,35	0,35	0,35	0:03	8:09	9:29
CH 2D	Sortie Parc assistance		0,12	0,47	0,47	0:35	8:44	10:04
CH 3	La Faverie - Pointage départ ES3		5,46	5,93	5,93	0:13	8:57	10:17
Départ	ES3 - SENEIL			5,93	5,93	0:03	9:00	10:20
Arrivée	La Maloterie	7		12,93	12,93			
Point stop	Point Stop Belle Arrivée		0,45	13,38	13,38			
CH 3A	Entrée Parc Regroupement n°3		8,28	21,66	21,66	0:30	9:30	10:50
		Section 4 - "SENEIL"						
CH 3B	Sortie de Parc regroupement		0	0	21,66	0:41	10:11	11:31
CH 3C	Entrée Parc assistance		0,35	0,35	22,01	0:03	10:14	11:34
CH 3D	Sortie Parc assistance		0,12	0,47	22,13	0:30	10:44	12:04
CH 4	La Faverie - Pointage départ ES4		5,46	5,93	27,59	0:13	10:57	12:17
Départ	ES4 - SENEIL			5,93	27,59	0:03	11:00	12:20
Arrivée	La Maloterie	7		12,93	34,59			
Point stop	Point Stop Belle Arrivée		0,45	13,38	35,04			
CH 4A	Entrée Parc Regroupement n°4		8,28	21,66	43,32	0:30	11:30	12:50
		Section 5 - "SENEIL"						
CH 4B	Sortie de Parc regroupement		0	0	43,32	1:11	12:41	14:01
CH 4C	Entrée Parc assistance		0,35	0,35	43,67	0:03	12:44	14:04
CH 4D	Sortie Parc assistance		0,12	0,47	43,79	0:30	13:14	14:34
CH 5	La Faverie - Pointage départ ES5		5,46	5,93	49,25	0:13	13:27	14:47
Départ	ES5 - SENEIL			5,93	49,25	0:03	13:30	14:50
Arrivée	La Maloterie	7		12,93	56,25			
Point stop	Point Stop Belle Arrivée		0,45	13,38	56,7			
CH 5A	Entrée Parc Regroupement n°5		8,28	21,66	64,98	0:30	14:00	15:20
		Section 6 - "SENEIL"						
CH 5B	Sortie de Parc regroupement		0	0	64,98	0:41	14:41	16:01
CH 5C	Entrée Parc assistance		0,35	0,35	65,33	0:03	14:44	16:04
CH 5D	Sortie Parc assistance		0,12	0,47	65,45	0:30	15:14	16:34
CH 6	La Faverie - Pointage départ ES6		5,46	5,93	70,91	0:13	15:27	16:47
Départ	ES6 - SENEIL			5,93	70,91	0:03	15:30	16:50
Arrivée	La Maloterie	7		12,93	77,91			
Point stop	Point Stop Belle Arrivée		0,45	13,38	78,36			
CH 6A	Entrée Parc fermé Final		8,28	21,66	86,64	0:30	16:00	17:20